



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

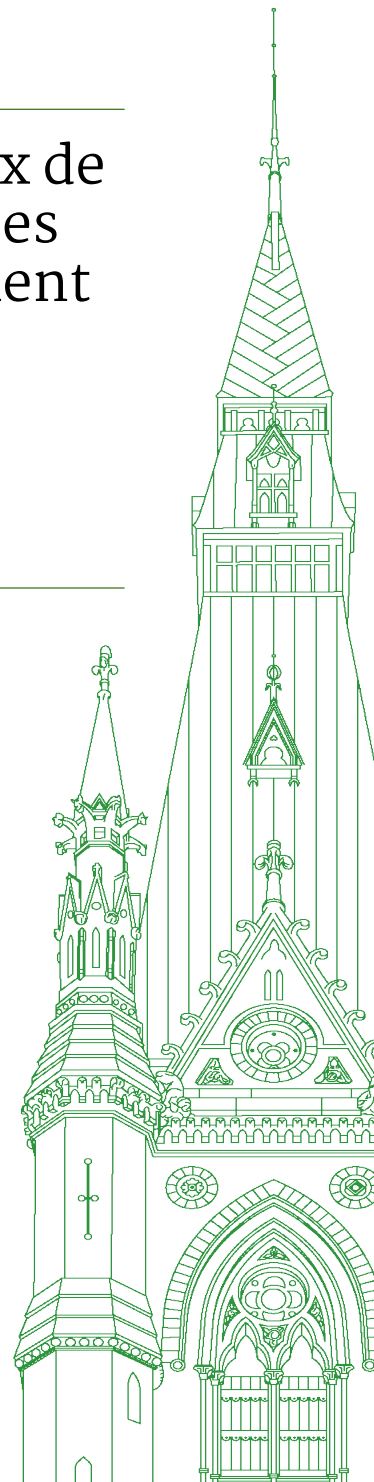
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 006

Le lundi 1^{er} décembre 2025



Président : Fayçal El-Khoury

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 1er décembre 2025

• (1115)

[Français]

Le président (Fayçal El-Khoury (Laval—Les Îles, Lib.)): Bonjour à tous.

J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la sixième réunion du Sous-comité permanent des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité se réunit dans le cadre de son étude sur la reconnaissance des champions des droits internationaux de la personne.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez désactiver votre micro lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le français, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Chers collègues, malgré tous ses efforts, Mme Nazanin Boniadi n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui en raison de multiples retards de vol. Sa déclaration préliminaire peut-elle être considérée comme ayant été lue et peut-elle être publiée dans les témoignages d'aujourd'hui?

J'ai besoin de votre approbation, s'il vous plaît. Tout le monde est d'accord?

Des députés: Oui.

[Voir l'annexe—Déclaration de Nazanin Boniadi]

Le président: Merci.

[Français]

J'ai maintenant l'honneur de souhaiter la bienvenue aux témoins.

[Traduction]

Nous accueillons l'honorable Irwin Cotler, fondateur et président international du Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne.

Monsieur Cotler, vous êtes le bienvenu. Comme vous le savez, votre présence apporte toujours une valeur ajoutée à ce sous-comité.

Nous accueillons également Mme Veronika Sheldagaieva, de l'organisme Voices of Children, qui témoigne par vidéoconférence.

J'aimerais maintenant entendre quelques mots de M. Irwin Cotler. Ensuite, nous passerons à la discussion, aux questions.

Monsieur Irwin Cotler, la parole est à vous. Prenez votre temps.

L'hon. Irwin Cotler (fondateur et président international, Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne): Merci, monsieur le président.

[Français]

Je suis très heureux d'être ici et de participer à la cause commune qui nous rassemble.

[Traduction]

Je suis ravi de me joindre à Mmes Boniadi et Sheldagaieva, qui sont des militantes pour les droits de la personne en Iran et pour la justice en Ukraine, respectivement, et j'attends avec impatience leurs témoignages.

J'ajouterais que je considère ce comité, comme je l'ai dit lorsque j'étais député, comme l'un des plus importants — voire le plus important — des comités parlementaires qui participent à la lutte pour les droits de la personne, la quête de justice et la défense de la démocratie.

Il y a cinq ans, j'ai parlé d'une résurgence de l'autoritarisme dans le monde, d'un recul des démocraties, des violations des droits de la personne et des prisonniers politiques comme d'un miroir. Aujourd'hui, nous nous trouvons à un moment charnière de l'histoire où nous assistons à la formation d'un axe de l'autoritarisme qui se renforce et se coordonne, avec la Russie, la Chine, l'Iran et leurs mandataires.

Nous observons non seulement un recul des démocraties, mais aussi une polarisation en leur sein et entre elles. Les États-Unis, pays autrefois pilier de l'ordre international fondé sur des règles, ont désormais, sous l'administration Trump, bouleversé l'alliance transnationale et cet ordre international. Nous sommes témoins non seulement de violations des droits de la personne, mais aussi d'une ère marquée par des atrocités de masse. Les prisonniers politiques ne sont pas que le miroir de cette réalité, ils sont les porte-drapeaux des droits de la personne, les défenseurs de la démocratie et les défenseurs de la justice. Ce sont eux les véritables champions dont je vais vous parler aujourd'hui.

Je précise, soit dit en passant, que j'ai été le conseiller juridique international et le représentant des personnes dont je vais parler.

Je vais parler brièvement des cas et des causes des prisonniers politiques dans les pays de l'axe de l'autoritarisme — la Russie, la Chine et l'Iran — ainsi qu'en Érythrée, pays qui occupe la dernière place dans le classement mondial de la liberté de presse depuis 10 ans.

Je commencerai par le cas du Dr Ahmadreza Djalali, un médecin irano-suédois qui en est à sa dixième année d'emprisonnement injustifié. Non seulement il y subit de la torture, mais il est également privé du droit à un avocat, du droit à un procès équitable en vertu de la loi iranienne, du droit de recevoir la visite de sa famille et du droit d'être représenté par des agents consulaires. Il y a quelques jours, sa femme, Vida, a reçu un message inquiétant de sa part depuis la prison d'Evin, dans lequel il évoquait la menace imminente de mort par exécution ou par manque de soins médicaux pour ses graves problèmes de santé.

Quand je parle du Dr Ahmadreza Djalali, cela nous rappelle le rôle de premier plan qu'a joué le Canada en lançant la Déclaration contre la détention arbitraire dans les relations d'État à État en 2021. Son cas, comme les autres que je vais mentionner, montre comment nous pouvons jouer un rôle phare en faisant des démarches en son nom. Je terminerai simplement en disant que dans toutes les procédures spéciales de l'ONU, on a demandé la libération immédiate et sans condition du Dr Ahmadreza Djalali.

• (1120)

Cela m'amène au deuxième prisonnier politique dont je veux vous parler, soit l'héroïque dissident russe, historien et lauréat d'un prix politique, Vladimir Kara-Murza. Vladimir Kara-Murza est venu pour la première fois au Canada en 2011 avec le chef de l'opposition démocratique de Russie de l'époque, Boris Nemtsov, pour soutenir mon premier projet de loi sur les sanctions Magnitski. Boris Nemtsov a été assassiné à l'extérieur du Kremlin en 2015.

En 2015, Vladimir Kara-Murza est venu témoigner devant notre comité des affaires étrangères, où il a demandé l'application de sanctions Magnitski et d'autres mesures similaires. Il est retourné en Russie et a été empoisonné. Il a survécu. Il est revenu ici en 2017. Il a témoigné à nouveau. J'étais avec lui à ce moment-là. Il est retourné en Russie. Une fois de plus, il a été la cible d'une tentative d'assassinat. Il a survécu.

En 2022, il a été accusé de trahison pour avoir simplement défendu la justice en Russie au nom des prisonniers politiques et la justice pour l'Ukraine. Il a été condamné à 25 ans de prison pour trahison. Il a été libéré il y a un an et demi dans le cadre d'un échange de prisonniers. Le Canada a joué un rôle important dans sa défense. Au moment où nous nous réunissons aujourd'hui, il est à nouveau menacé d'emprisonnement par la Russie. Comme je l'ai dit, nous

savons qu'il a été victime de deux tentatives d'assassinat, puis il a été emprisonné pour trahison.

Je voudrais également parler d'Alexei Gorinov, que je représente aussi, qui... Il est devenu le premier conseiller municipal de Moscou à être emprisonné pour diffamation envers la Russie, pour n'avoir rien fait d'autre que soutenir la justice pour l'Ukraine.

Voilà qui m'amène à parler de la Chine et de ses attaques contre l'ordre fondé sur des règles — ce comité est au courant de la situation —; des atrocités de masse commises à l'encontre des musulmans ouïghours, qui ont été qualifiées d'actes de génocide; du démantèlement du régime démocratique à Hong Kong; de la persécution du Falun Gong; des menaces contre Taïwan et de la répression au Tibet. Un fait moins connu, et qui m'amène à souligner un point particulier, c'est que la Chine emprisonne plus de prisonniers politiques que tout autre pays au monde.

À cet égard, je tiens à mentionner la cause de Jimmy Lai. Vous en avez entendu parler au sein de ce comité. Je n'ai donc pas besoin d'entrer dans les détails, si ce n'est pour dire que Jimmy Lai est en prison pour avoir affirmé les valeurs fondamentales canadiennes que sont la liberté des médias, la démocratie et la promotion de la primauté du droit. Il est en isolement depuis cinq ans. Là encore, nous demandons sa libération immédiate et sans condition, comme on le réclame également dans le cadre des procédures spéciales de l'ONU, car sa vie est en danger en ce moment même.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner Wang Bingzhang à cet égard. Titulaire d'un doctorat de l'Université McGill, il a fondé le mouvement pour la démocratie en Chine à l'étranger en 2002, à l'époque où j'étais député. Il a été enlevé et ramené en Chine. Il a été condamné sur la base d'accusations forgées de toutes pièces de terrorisme et de trahison et condamné à la prison à vie en isolement cellulaire, où il croupit aujourd'hui et où il risque la mort pour ces raisons. Sa fille, Ti-Anna Wang, a repris sa cause, et je suis son conseiller juridique international.

Je terminerai ici mon exposé sur les prisonniers politiques en mentionnant le cas de Dawit Isaak, citoyen suédois et érythréen, le journaliste qui a passé le plus de temps en prison dans le monde. Avec ses collègues journalistes, il a fondé un journal, *Setit*, en Érythrée, en 1997. La publication a été dissoute en 2001. Tous ont été emprisonnés. Beaucoup sont morts en détention. Nous avons des raisons de croire que Dawit Isaak est toujours en vie. J'exhorte les membres de ce comité, qui sont des défenseurs de la liberté des médias, à se saisir de ce cas et de la cause d'un citoyen ayant une double nationalité dans le pays où la liberté de la presse est la plus bafouée au monde.

Monsieur le président, je termine ma déclaration préliminaire en disant qu'il est de notre responsabilité — je l'ai dit à l'époque où j'étais député, et je le répète et le réaffirme aujourd'hui — de parler au nom de ceux qui ne peuvent se faire entendre, de témoigner au nom de ceux qui ne peuvent le faire et d'agir au nom de ceux qui mettent en jeu non seulement leur gagne-pain, mais aussi leur vie.

• (1125)

Dans des périodes comme celle-ci, qui s'excuse s'accuse. Qui-conque reste indifférent se condamne d'emblée.

Je compte sur ce comité pour continuer à faire preuve d'un leadership exemplaire et pour prendre les mesures qui s'imposent au nom de ces véritables champions des droits de la personne.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Cotler. C'était un excellent exposé. Il est très instructif pour tous les membres du Comité et nous confère une grande responsabilité d'agir. Nous vous promettons que nous agirons.

J'invite maintenant Mme Veronika Sheldagaieva à prendre la parole, s'il vous plaît.

Veronika Sheldagaieva (Voices of Children): Bonjour. Je m'appelle Veronika Sheldagaieva.

Je viens d'Ukraine, plus précisément de la ville de Kherson, où je vis depuis ma naissance. Malheureusement, cette ville est occupée depuis huit mois et elle se trouve désormais aux premières lignes.

Je suis très fière de pouvoir m'exprimer ici aujourd'hui. Je suis aussi très reconnaissante de cette occasion qui m'est offerte. Aujourd'hui plus que jamais, le contrôle des territoires occupés est étendu et terrifiant. Les jeunes de mon âge âgés de 17 à 18 ans sont victimes d'une militarisation forcée. Les gens sont contrôlés par des applications de messages, qu'ils doivent mettre... Et ils sont contrôlés par l'entremise des téléphones dans les territoires occupés. La langue ukrainienne, les médias ukrainiens et tout ce qui touche à l'aide aux personnes, comme le bénévolat, sont politiquement interdits. La punition peut aller jusqu'à la torture.

En ce moment, lorsque des gens parlent de l'occupation comme d'une forme de paix et d'une forme d'occupation vivante qui permet de mettre fin à la guerre en Ukraine, je pense qu'il est très important de m'adresser à un public international et de sensibiliser les gens aux violations des droits de la personne qui ont lieu sur ce territoire et qui sont directement liées à ma propre histoire et à mon expérience personnelle.

Je veux vous parler du mouvement de résistance non violente qui se produit actuellement dans les territoires occupés. À un moment donné, lorsque j'avais 13 ans, je me tenais près de mon ancienne école avec un ruban jaune que j'avais découpé dans mon drapeau ukrainien. J'aimais tellement cette école. À l'époque, je ne pouvais pas dire à quel point j'aimais ma ville, Kherson, à quel point j'aimais mon pays, l'Ukraine, et à quel point je voulais aider mon peuple et faire du bénévolat. À l'époque, j'espérais que le fait d'attacher ce ruban à la porte de l'école serait une forme de résistance à ma portée.

J'ai commencé seule, par moi-même, car j'étais très incertaine. J'avais très peur. À l'époque, lorsque je ne savais pas quoi faire, comme beaucoup d'adolescents aujourd'hui, j'ai commencé à effacer les discours coloniaux que j'avais dans la tête. Malheureusement, j'ai grandi en entendant, par l'entremise d'informations propagandistes, que la Russie était bonne, etc. En réalité, nous avons constaté, avec le contrôle menant au manque de produits dans les magasins et le contrôle exercé dans les écoles, que ce n'était pas le cas. Il m'a fallu beaucoup de temps pour comprendre ma façon de penser et pour comprendre comment les gens autour de moi agissaient et à quel point ils avaient peur. J'avais beaucoup de temps pour réfléchir à l'époque, car il n'y avait pas de connexion Internet. Je me retrouvais essentiellement seule avec mes pensées. L'action non violente était le seul instrument dont je disposais pour changer les choses.

J'ai trouvé très utile de découvrir une connexion Internet dans mon ancienne école, la même où j'avais noué le ruban. Je me suis connectée aux sites de bénévolat. Je me suis connectée aux commu-

nautés ukrainiennes virtuelles. C'était aussi pour préserver ma santé mentale, maintenir des liens avec le monde extérieur et croire que cela pourrait finir à un moment donné. Le désespoir est essentiellement inévitable dans les territoires occupés.

De nombreuses personnes ne savaient pas où j'étais. Le silence était omniprésent. C'est une chose que les gens vivent en ce moment. Il y a un grand silence. Les mots sont interdits à tel point que parfois, on cesse d'entendre ce qui pourrait être dit si on était libre ou ce que pensent les autres, car les manifestations ont été abandonnées.

Au début, un grand nombre de mes amis et des membres de ma famille sont venus manifester, mais lorsqu'on a commencé à tuer des manifestants, ils ont malheureusement arrêté.

● (1130)

En raison de mes activités de bénévolat, que je tentais de dissimuler, une femme m'a écrit un jour sur Messenger pour me dire que mes activités sur Internet révélaient ma position pro-ukrainienne et que je devais prendre davantage de mesures de sécurité. Bien entendu, j'ai eu peur, car une inconnue qui suivait mes contacts savait cela d'une manière ou d'une autre, ce qui signifiait que n'importe qui pouvait faire la même chose. Je savais où cela allait mener, et j'ai donc insisté auprès de mes parents pour partir. Heureusement — et oui, c'était un parcours dangereux —, nous sommes allés en Lettonie plus tard, pour un voyage d'une semaine. De nombreux autres éléments entrent en ligne de compte, mais c'est la raison pour laquelle je m'exprime ici.

De nombreux adolescents qui dépendent encore de leurs parents ne peuvent pas partir, s'exprimer ou participer à de telles conférences. Je tiens à mentionner qu'un grand nombre d'entre eux attendent que quelqu'un dise qu'ils existent et qu'ils ne sont pas oubliés. C'est ce qui nous pousse à continuer et à garder espoir. Il y a encore une grande résistance de la part des adolescents dans les territoires occupés, dans les écoles, à tel point que les autorités de l'occupation ont écrit des livres sur la manière de prévenir l'« extrémisme ». Par extrémistes, ils entendent ceux qui parlent la langue ukrainienne ou qui lisent tout ce qui a trait à l'Ukraine. C'est la raison pour laquelle nous devons continuer.

L'Ukraine se soucie de ces gens. Ce sont des gens qui attendent et qui ont une identité ukrainienne, ce qui est très important pour eux. Il est très important de reconnaître cela de l'extérieur lorsque nous voyons les nouvelles et la propagande provenant de sites russes.

Vous en savez beaucoup plus que moi — je ne suis qu'une élève du secondaire — sur les conventions, les lois et toutes ces choses sérieuses relatives aux droits de la personne. Pour moi, les droits de la personne sont simplement ceux qu'on peut ressentir dans sa vie. On peut comprendre ce que sont les droits de la personne une fois qu'on sait à quel point ils peuvent disparaître subitement. Cela arrive parfois de manière très inattendue. On comprend combien de droits on avait auparavant, comment la liberté d'expression peut changer une personne et comment la liberté d'expression et d'association et le droit d'aider les autres... Aider les autres est une chose qui me motive. Il faut comprendre que c'est important, mais que ce n'est pas toujours acquis.

J'ai toujours le ruban jaune. Là où je suis maintenant, je peux librement arborer mon drapeau ukrainien.

Je vous remercie.

• (1135)

Le président: Je vous remercie, madame Sheldagaieva.

Des députés: Bravo!

Le président: Nous passons maintenant aux questions. Si vous souhaitez poser des questions à M. Cotler ou à Mme Sheldagaieva, n'hésitez pas.

Madame Vandenberg, vous avez la parole.

Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Je vous remercie beaucoup.

Je dois dire que je me sens extrêmement inspirée par votre témoignage, madame Sheldagaieva. Je suis sûre que d'autres ont utilisé des mots comme « bravoure » et « courage » pour vous décrire. Pour ma part, je dirais que vous faites preuve d'une « incroyable force de caractère ». Le fait que vous ayez traversé toutes ces épreuves et que vous continuiez aujourd'hui à défendre ceux qui ne sont toujours pas libres... Vos paroles sont empreintes d'une grande sagesse. Je vous poserai une question un peu plus tard.

Mais tout d'abord, j'aimerais m'adresser à vous, monsieur Cotler, car vous êtes... Il s'agit bien entendu d'une reconnaissance de l'ensemble de votre œuvre en faveur des droits de la personne. Si quelqu'un a consacré sa vie aux droits de la personne, c'est bien vous. Vous êtes bien sûr une source d'inspiration pour moi depuis de nombreuses années. L'une des choses que vous avez faites aujourd'hui, mais que vous faites depuis Nelson Mandela... Vous parlez au nom des défenseurs des droits de la personne qui sont emprisonnés ou qui sont en danger.

Il existe de nombreux réseaux mondiaux. Bien entendu, le Centre Raoul Wallenberg, que vous avez fondé, accomplit une grande partie de ce travail, mais nous avons aussi des réseaux mondiaux tels que le Mouvement mondial pour la démocratie, qui réunissait 400 défenseurs des droits de la personne dans le cadre d'une conférence qui se tenait tous les deux ans. C'était une bouée de sauvetage. Mme Sheldagaieva nous a expliqué ce que peuvent représenter une connexion Internet et une bouée de sauvetage pour une défenseuse des droits de la personne qui est réduite au silence. Cependant, nous savons aussi qu'une partie du secrétariat se trouvait au sein de National Endowment for Democracy et qu'au début de cette année, cet organisme a été privé de financement pour être ensuite dissout.

Pouvez-vous nous parler de ce qui arrive aux réseaux de défense des droits de la personne, de l'importance vitale de ces bouées de sauvetage que sont les réseaux mondiaux pour les défenseurs des droits de la personne et de ce que la communauté internationale devrait faire pour maintenir ces liens? Sans eux, de nombreux défenseurs des droits de la personne risqueraient de disparaître, d'être emprisonnés ou pire encore. Pourriez-vous nous parler de l'impact de ces organismes? Bien entendu, ils ont été privés de financement par Washington en mars dernier. Pourriez-vous nous parler de la perte de réseaux comme le Mouvement mondial pour la démocratie et de ce que nous pouvons faire maintenant?

L'hon. Irwin Cotler: Vous avez mentionné un défi essentiel auquel nous faisons actuellement face. Je me suis justement entretenu hier avec Carl Gershman, qui a dirigé pendant 40 ans l'organisme National Endowment for Democracy avec le soutien conjoint du Sénat et de la Chambre. Lui aussi a déploré la diminution du soutien.

J'ai mentionné que les États-Unis, qui avaient été un pilier de l'ordre international fondé sur des règles et, en quelque sorte, un pilier du Mouvement mondial pour la démocratie, ont maintenant bouleversé la Communauté internationale des démocraties — l'alliance de la Communauté des démocraties — en interrompant son financement et en prenant d'autres mesures.

Je suis heureux de pouvoir dire qu'avec l'aide de Carl Gershman et de la Fondation Forum 2000 — l'organisateur tchèque de la Communauté des démocraties et d'autres initiatives connexes —, nous tentons de relancer le Mouvement mondial pour la démocratie. Nous avons produit une déclaration pour le renouveau démocratique en 2017, et j'étais l'un des signataires. Nous tentons maintenant de mobiliser les différents signataires, les organisations non gouvernementales et les organismes démocratiques, afin de rassembler un nombre suffisant de défenseurs de la démocratie.

Cela concerne la question de la justice pour l'Ukraine. L'une des initiatives dans le cadre de cet effort pour la défense et la promotion de la démocratie consiste à mettre en place une coalition pour la justice en Ukraine. Nous y travaillons avec le groupe de pays qui a contribué à la création du tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine.

Je ne saurais trop insister sur l'importance des parlementaires pour le Mouvement mondial pour la démocratie, qu'il s'agisse des parlementaires de l'Action mondiale des parlementaires ou de ceux de l'Union interparlementaire. Nous devons inciter les parlementaires à devenir des chefs de file de la lutte pour la défense et la protection de la démocratie et des démocrates.

Il y a quelques jours à peine, en Russie, l'organisme Human Rights Watch a été dissout. Une fois de plus, il ne s'agit pas seulement du retrait du financement, mais de la dissolution et de la criminalisation d'organismes œuvrant pour la démocratie et les droits de la personne. Là encore, les parlementaires peuvent jouer un rôle de premier plan dans nos efforts liés à la promotion et à la protection de la démocratie et des démocrates.

• (1140)

Anita Vandenberg: Puis-je répondre à cela?

Le président: Oui, je vous en prie.

Anita Vandenberg: Je serai brève, monsieur le président.

Je vous remercie beaucoup d'avoir informé le Comité de certains des efforts déployés pour relancer le Mouvement mondial pour la démocratie. Je me demande si notre comité pourrait étudier cette question de façon plus approfondie, car je pense que nous aimerions en savoir plus sur le sujet.

De plus, le consensus règne au sein de notre comité, c'est-à-dire que les questions relatives aux droits de la personne ne sont pas des questions partisans. Je tiens également à souligner que le Mouvement mondial pour la démocratie et le National Endowment for Democracy ont toujours été bipartisans aux États-Unis. Je pense que certains membres du Comité ont de l'expérience dans ce domaine, quelle que soit leur allégeance politique.

Je vous remercie beaucoup de votre contribution.

Je sais que vous avez déjà été président de notre comité. Lorsque j'ai été présidente du Comité, en 2018, vous m'avez dit que c'était la fonction la plus honorable que vous aviez occupée au Parlement et que c'est la conscience du Parlement. J'aimerais savoir ce que, selon vous, notre comité peut faire pour faire avancer certains de ces dossiers.

L'hon. Irwin Cotler: Vous avez raison lorsque vous dites que je considère ma participation à ce comité comme l'expérience la plus importante de mes 15 années au Parlement, car je pense que ce comité, comme je l'ai déjà mentionné, est à l'avant-garde de la lutte pour la démocratie, la justice et les droits de la personne. La séance d'aujourd'hui, qui porte entre autres sur les prisonniers politiques, que je considère comme des champions des droits de la personne, est un autre exemple du rôle que ce comité peut jouer.

Je serais prêt à appuyer une initiative visant à organiser des séances consacrées à la promotion et à la protection de la démocratie, ainsi qu'au rôle que peuvent jouer les parlementaires. Je pense que National Endowment for Democracy est un exemple d'organisme où les questions de promotion et de protection de la démocratie, tant au niveau national qu'international, ont fait l'objet d'un consensus bipartite. Malheureusement, cela s'est effondré sous l'administration Trump. Toutefois, cette notion existe toujours au sein du Parlement canadien et elle est très présente au sein du Comité.

Le Comité pourrait maintenant organiser, dans le cadre de son engagement envers le Mouvement mondial pour la démocratie, des audiences sur la meilleure façon de promouvoir et de protéger la démocratie et ses défenseurs, en invitant des personnes comme Carl Gershman, Larry Diamond de l'Université Stanford et d'autres intervenants de premier plan dans ce domaine à témoigner devant le Comité, ainsi que d'anciens prisonniers politiques.

Les deux autres témoins d'aujourd'hui sont toutes deux des exemples de cela, qu'il s'agisse de Mme Boniadi ou de Mme Sheldagaieva — qui est une personne héroïque et inspirante. Le témoignage d'une jeune femme comme elle atteste également de la résilience du peuple ukrainien qui, au moment où nous nous réunissons, est à nouveau victime des attaques des drones et des missiles russes, mais qui continue de faire preuve d'une résilience qui découle de son engagement en faveur de la démocratie. C'est là que tout commence pour le peuple ukrainien. Mme Sheldagaieva est un exemple poignant, mais inspirant, de l'engagement des jeunes en faveur de la démocratie.

• (1145)

Le président: Je vous remercie, monsieur Cotler.

La parole est maintenant à M. Brunelle-Duceppe.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos fabuleux témoins d'aujourd'hui. Malheureusement, Mme Boniadi ne peut être parmi nous, mais les trois personnes que nous reconnaissons aujourd'hui représentent trois générations. C'est beau à voir, et ça donne espoir en l'avenir de savoir que ça va toujours se perpétuer, qu'il va toujours y avoir des gens qui vont défendre les droits internationaux de la personne. Ça nous réchauffe le cœur et nous pousse à continuer.

Je remercie les membres du Comité d'avoir accepté de tenir cette réunion spéciale, dans laquelle nous reconnaissons des champions.

Ça a été compliqué, mais tout le monde s'est finalement mis d'accord. J'en suis vraiment content.

Je suis aussi fier de dire que vous êtes mon mentor, monsieur Cotler. Je suis un indépendantiste du Québec et je suis fier de dire haut et fort que, en matière de droits internationaux de la personne, mon mentor est un ancien ministre libéral. Pour moi, il est super important de le dire. Ça prouve que la question des droits internationaux de la personne n'a ni couleur politique ni orientation partisane; ça va au-delà de tout ça. À mon avis, il est important de le dire et de le dire très fort.

Je vais d'abord m'adresser à M. Cotler, mais je vais me tourner vers vous tout de suite après, madame Sheldagaieva.

Monsieur Cotler, vous avez parlé des États-Unis. Si on regarde ce qui se passe présentement dans le monde, on voit qu'il y a un bouleversement sur le plan géopolitique. Avez-vous des inquiétudes relativement à l'approche actuelle du Canada en matière de droits internationaux de la personne?

L'hon. Irwin Cotler: Monsieur Brunelle-Duceppe, pour commencer, j'aimerais dire que j'ai eu le plaisir de travailler avec votre père, Gilles Duceppe, alors qu'il était député. Une cause commune nous tenait à cœur; nous avons travaillé ensemble pour lutter en faveur des droits de la personne.

Comme je l'ai dit, nous sommes à un moment charnière de l'histoire. Oui, j'ai des inquiétudes. Je pense qu'il est important, voire urgent, que le Parlement et les députés soient à la tête du mouvement pour la démocratie.

J'ai des inquiétudes, parce que je ne vois pas l'engagement qui est nécessaire en ce moment. Il faut réaliser qu'il s'agit d'un moment crucial. Il est nécessaire que nous soyons les témoins de ceux qui ne peuvent pas parler et que nous soyons les défenseurs de ceux et celles qui ne sont pas capables de protéger comme ils le veulent les droits de la personne. Comme je le disais plus tôt: qui s'excuse s'excuse.

Il s'agit d'un moment important, et c'est l'occasion d'être à la tête du mouvement pour la démocratie, du mouvement de défense des prisonniers politiques et du mouvement pour la poursuite de la justice.

Je ne crois pas que le gouvernement ou l'opposition a fait une priorité de son devoir de lutter en faveur des droits de la personne et de la justice.

• (1150)

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci infiniment.

Monsieur le président, permettez-moi de poser une question à Mme Sheldagaieva, à qui je présente mes salutations très distinguées.

Madame Sheldagaieva, nous sommes vraiment fiers que vous soyez des nôtres aujourd'hui. Votre parcours regroupe le soutien humanitaire, la justice et un plaidoyer international.

Selon vous, quels sont les outils les plus puissants qui vont vous permettre ou qui vous permettent déjà de porter les témoignages d'enfants survivants du présent conflit en Ukraine. En tant que parlementaires qui sont sur un continent de l'autre côté de l'océan, de quelle façon pourrions-nous utiliser ces outils pour vous aider, pour aider votre cause?

[Traduction]

Veronika Sheldagaieva: Je vous remercie de votre question.

Je pense que les outils les plus puissants proviennent de la collaboration. Par exemple, lorsque des projets sont réalisés par des organismes tels que Voices of Children, qui m'a essentiellement aidée à établir la communication avec vous, et lorsqu'il y a... L'organisme Voices of Children ne collaborait pas officiellement avec moi lorsque j'étais dans les territoires occupés, mais il le faisait dans les faits. C'est l'un des instruments les plus puissants lorsqu'on peut se connecter en ligne et discuter de la manière dont on peut subvenir à ses besoins sur le terrain et de ce qu'on peut faire pour poursuivre ses études, préserver son identité, etc. Pour l'instant, lorsque je parle des instruments dont je dispose pour aider les autres, ces instruments sont étroitement liés au secteur des ONG et à mon travail avec des ONG dans le domaine de l'éducation, afin de combler les lacunes en matière d'éducation qui, malheureusement, vont de pair avec la guerre.

Le soutien international important apporté à la société civile ukrainienne est l'un des résultats les plus intéressants de la résilience et des efforts que le peuple ukrainien consacre au bénévolat. Le bénévolat ou le travail de la société civile est généralement beaucoup plus intense en Ukraine que, par exemple, ce que j'ai vu lorsque je travaillais avec mes collègues européens.

Il s'agit d'une culture très importante qui a vu le jour il y a longtemps dans notre histoire. Elle a atteint son apogée avec la révolution de la dignité, puis s'est intensifiée avec l'invasion à grande échelle. C'est l'un des principaux instruments qui existent pour résoudre les problèmes humanitaires, maintenir les systèmes d'éducation et aider les gens à prendre soin de leur santé mentale, car la santé mentale touche tout le monde. Cela ne dépend pas du fait qu'une personne se trouve dans les territoires occupés ou qu'elle entende des bombardements ou des drones pendant la nuit. Les soutiens à la santé mentale existent et le soutien international à cet égard s'accroît également.

Certains de mes amis étrangers viennent ici et deviennent psychologues pour le peuple ukrainien, et je leur suis toujours très reconnaissante de leur compréhension et de leur soutien. Pour moi, la communication humaine est aussi un instrument, car elle permet, d'une part, de comprendre les problèmes des autres et, d'autre part, de les aider à résoudre certains de ces problèmes.

J'espère que cela vous apporte quelques réponses.

• (1155)

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Majumdar.

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Merci, monsieur le président.

Professeur Cotler, monsieur le ministre, cher ami, j'ai le privilège de vous connaître depuis plus d'une décennie. Je me dois de vous dire que j'ai beaucoup appris, au début de ma carrière, grâce au livre *Défense de la démocratie* de Natan Sharansky, un ouvrage auquel vous avez grandement contribué, je crois.

Je vous félicite pour votre travail, monsieur Cotler. Je salue aussi votre charmante famille, qui vous accompagne aujourd'hui: votre femme, Ariela, et votre fille, Gila. Votre immense contribution à la cause des droits de la personne représente un sacrifice familial. Il vous est sans doute arrivé de déployer des efforts au détriment du

parti au pouvoir au Canada, aux conservateurs comme aux libéraux. Tous respectent les inconvénients que vous présentez. Tant de parlementaires de tous les partis vous vouent du respect depuis si longtemps; c'est un exploit remarquable.

Je vous remercie de me permettre ce préambule.

En écoutant votre témoignage, je songeais à la grande incidence qu'ont eue des institutions comme la Cour internationale de justice et la Cour pénale internationale sur la constitution du droit humanitaire international, ainsi qu'à tout le travail réalisé par le bureau du rapporteur spécial pour dénoncer la répression exercée par les régimes autoritaires contre leur peuple partout dans le monde. Nous avons vu, en particulier au cours de la dernière décennie, la Russie, la Chine et l'Iran profiter de ces institutions internationales pour se tailler une place disproportionnée, de façon à renverser nos valeurs et à bouleverser notre manière de nous rassembler afin de promouvoir ces valeurs et de les propager pour le bien de l'ensemble des êtres humains. Depuis deux ou trois ans, c'est devenu flagrant.

J'aimerais vous poser la question suivante: vous qui avez défendu avec succès nombre de personnes, de Nelson Mandela jusqu'à, plus récemment, Vladimir Kara-Mourza, ainsi que d'autres, dont Jimmy Lai, que pensez-vous des institutions que vous avez largement contribué à mettre en place?

L'hon. Irwin Cotler: Je vais vous fournir une illustration qui montre là où ces institutions fonctionnent et là où elles échouent. C'est un exemple fascinant du rôle joué par le Parlement.

Cet exemple se rapporte à ma décision de prendre la défense d'Anatoly Sharansky, un des pères du Groupe Helsinki de Moscou — une rencontre est prévue pour marquer le 50^e anniversaire de ce groupe. Beaucoup ont oublié l'Acte final d'Helsinki. Le principe VII de cet acte parle du droit de connaître ses droits et d'agir en conséquence. Le Canada comptait parmi les principaux artisans de l'Acte final d'Helsinki et du mouvement de défense des prisonniers politiques.

En 1977, Sharansky a été arrêté et accusé de trahison, de diffamation antisoviétique et d'agitation. Son procès a eu lieu en 1979. Sa famille m'a demandé de voyager jusqu'à Moscou pour le défendre en cour. Je suis parti, avec l'aide du gouvernement canadien, mais on m'a arrêté et expulsé en cours de route.

Sharansky a été libéré plusieurs années plus tard, en 1986, soit un an après l'accession de Gorbatchev à la présidence de l'Union soviétique. En 1987, j'ai eu l'occasion de participer à un panel avec Gorbatchev. Je lui ai dit: « Vous êtes devenu président de l'Union soviétique en 1985. Sharansky a été libéré au début de 1986. Quel rôle avez-vous joué dans cette affaire, si je peux me permettre? »

Il m'a donné une réponse fascinante qui concerne le Canada et le Parlement canadien. Cette réponse explique une grande partie de ce dont nous parlons aujourd'hui. Il a dit: « En 1983, j'étais secrétaire à l'Agriculture de l'Union soviétique. La première fois que j'ai voyagé à l'étranger, c'était pour me rendre au Canada dans le but de témoigner devant le Comité permanent de l'agriculture. Les membres du comité m'ont posé des questions sur l'agriculture. Puis, tout à coup, ils se sont mis à me poser des questions au sujet de Sharansky. Je n'avais aucune idée de ce dont ils parlaient. Quand j'ai quitté les édifices parlementaires, il y avait une grande manifestation pour Sharansky. J'ai passé le week-end avec le ministre canadien de l'Agriculture. Oui, nous avons parlé d'agriculture, mais il revenait toujours à l'affaire de Sharansky. Quand je suis devenu président de l'Union soviétique, j'ai demandé son dossier. Oui, il causait des ennuis, mais ce n'était pas un criminel. »

Puis est venu l'élément clé. Gorbatchev a déclaré: « Il nous coûtait cher. Sur le plan politique, économique et diplomatique, il nous coûtait cher de le garder emprisonné. J'ai donc ordonné sa libération, dans notre propre intérêt. » Cet élément est devenu à mes yeux un principe fondamental de la défense. Les pays de l'axe de l'autoritarisme — la Russie, la Chine et l'Iran — refusent de libérer les prisonniers politiques pour des raisons de justice. Oui, il faut présenter les injustices comme des raisons; cependant, ces pays sont prêts à les libérer lorsqu'il est dans leur intérêt de le faire. C'est le facteur décisif. D'après mon expérience, ce facteur est déterminant.

J'ajouterais, entre parenthèses, un détail important: les prisonniers politiques qui ont été libérés et que j'ai défendus étaient tous soutenus par une personne conjointe. À l'instar d'Avital Sharansky, qui est venue au Canada et qui a rencontré Pierre Elliott Trudeau, et de Winnie Mandela, qui a pris la défense de son mari, les conjoints et conjointes jouent un rôle crucial. Nous devons joindre nos efforts aux leurs; toutefois, nous devons aussi offrir un soutien particulier aux prisonniers qui n'ont pas de partenaire de vie pour les aider à obtenir la libération. J'utilise l'affaire Sharansky comme une étude de cas qui montre le rôle des parlementaires dans de telles affaires.

● (1200)

Je vais conclure en disant que nous avons raison d'être préoccupés parce que nous pourrions jouer un rôle de premier plan dans la défense des prisonniers politiques. En ce moment, nous ne sommes pas au premier plan. J'aimerais que cela change. Il le faut absolument. C'est important, notamment, en ce qui concerne les politiques économiques intérieures. Pourtant, je ne vois pas le Canada jouer un rôle de premier plan dans la défense des droits de la personne, des prisonniers politiques et de la démocratie.

Le président: Je vous remercie, monsieur Cotler.

La dernière intervenante sera Mme Anju Dhillon.

Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Merci, monsieur le président...

Le président: Excusez-moi, en fait, nous sommes rendus à la deuxième question de M. Majumdar.

La parole est à vous, monsieur Majumdar.

Shuvaloy Majumdar: Il est rare d'avoir l'occasion d'échanger avec ces deux personnes. Je suis heureux de pouvoir poser une deuxième question, monsieur le président.

J'aimerais maintenant m'adresser à vous, madame Sheldagaieva. Le témoignage que vous avez présenté durant la législature précé-

dente était pour le moins émouvant. L'optimisme que vous manifestez de Kherson est remarquable. Tous les partis et tous les membres du Comité trouvaient essentiel de vous recevoir ici aujourd'hui pour vous encourager à continuer de défendre les enfants de l'Ukraine.

Permettez-moi de vous poser la question suivante: avec la tribune que vous avez ici, si vous pouviez vous adresser directement à Vladimir Poutine et au Kremlin, si vous pouviez lui porter un message haut et fort, à la lumière des épreuves que vous endurez depuis des années et de vos attentes pour l'avenir, que lui diriez-vous?

● (1205)

Veronika Sheldagaieva: Je vous remercie pour la question.

J'espère ne jamais voir cette personne de ma vie, mais si je m'adressais à lui, je lui dirais qu'il n'y a pas assez de pouvoir ni de force dans le monde pour contraindre tous les gens comme moi — les gens qui ont subi l'occupation et qui sont toujours là — à baisser les bras. Jamais la propagande et la violence, aussi répandues soient-elles, ne nous pousseront à nous plier à sa volonté.

Je crois et j'espère qu'il finira par comprendre. En fait, ce n'est pas seulement lui: le monde entier doit comprendre que ce n'est pas juste une question de temps; c'est aussi une question de motivation. Franchement, le peuple ukrainien est très motivé.

Shuvaloy Majumdar: Je vous remercie.

Le président: Merci.

Madame Dhillon, la parole est à vous.

Anju Dhillon: Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup aux témoins de leur présence.

Madame Sheldagaieva, vous avez donné aux femmes et aux adultes les moyens d'agir. Vous avez donné de la force aux gens qui étaient prêts à capituler. Je vous remercie pour votre travail. Je prie Dieu de continuer à vous donner la force et le courage de poursuivre vos efforts.

Pouvez-vous nous parler brièvement de ce que vous disent les gens de votre âge ou de n'importe quel âge à qui vous avez donné les moyens de persévérer et de surmonter les épreuves?

Veronika Sheldagaieva: Je travaille principalement dans le domaine de l'éducation. Les gens avec qui j'ai travaillé m'ont dit qu'après avoir quitté les territoires occupés, ils ont pu retourner à l'université en Ukraine, apprendre dans la langue ukrainienne, poursuivre leurs études et commencer leur carrière.

Malheureusement, à cause de la guerre et de processus naturels, l'Ukraine connaît une pénurie de personnel enseignant. Je travaille aussi là-dessus. Beaucoup d'adolescents et de jeunes disent avoir choisi cette carrière parce qu'ils en reconnaissent l'importance et parce qu'ils voient qu'ils peuvent façonner les opinions des gens qui les entourent en leur transmettant les renseignements qu'ils trouvent pertinents par l'intermédiaire du système d'éducation.

J'y vois la preuve que nous sommes sur la bonne voie, ce qui me motive à continuer et à demeurer optimiste.

Anju Dhillon: Monsieur Cotler, j'ai peine à croire que je suis assise ici devant vous. Vous êtes pour moi un modèle à suivre. Je viens aussi de Montréal, et vous m'avez inspirée à faire des études en droit. Je vous remercie d'avoir donné les moyens d'agir aux gens qui vous ont suivi.

Je ne veux pas prendre trop de temps. Votre charmante famille est derrière vous. Souvent, votre famille craint pour votre sécurité en raison du travail que vous faites. Comme vous l'avez dit — et si le temps le permettait, vous pourriez sans doute nous raconter des dizaines d'histoires semblables —, vous avez été détenu. Heureusement, vous avez été libéré, contrairement aux journalistes érythréens dont vous avez parlé.

Quand vous avez commencé à travailler dans ce domaine, vous attendiez-vous à ce que la situation empire au fil des années? Personnellement, j'ai l'impression que malgré Internet, les réseaux sociaux, les manifestations et la diffusion presque instantanée de l'information, et même si le monde entier peut se rassembler pour dénoncer les scandales, ces pays ou ces entités continuent à violer les droits de la personne, à détenir des gens sans raison et à porter atteinte aux libertés. Je pensais qu'avec Internet et les nombreux moyens de dénoncer ces actes, les gens qui les commettent à la vue du monde entier ressentiraient de la honte. Je ne sais pas si je m'explique bien ou si vous comprenez ma question.

Avez-vous l'impression que la technologie et l'ensemble des moyens dont on dispose pour dénoncer les gens, les dictateurs et les auteurs de violations ne changent rien? Comment voyez-vous l'évolution de la situation? Trouvez-vous que la situation s'est détériorée depuis que vous avez commencé votre travail jusqu'à aujourd'hui? Faut-il simplement continuer à lutter pour défendre les droits des autres?

• (1210)

L'hon. Irwin Cotler: Cela va dans les deux sens. Quand j'ai commencé ce travail, nous n'avions pas les procédures spéciales de l'ONU, ni la CPI, ni l'ensemble de règles de droit international pénal, humanitaire et des droits de la personne. Aujourd'hui, nous disposons d'une panoplie de recours qui n'existaient pas auparavant. L'autoroute de l'information est aussi une nouvelle ressource à notre disposition.

Comme nous l'avons appris, l'autoroute de l'information ne transmet pas seulement le meilleur; elle transmet également le pire. De plus, nous vivons dans un monde où la postvérité, l'obscurantisme, la désinformation et la désinformation prennent de plus en plus de place. Nous sommes en présence de dynamiques concurrentes.

D'après moi, nous devons voir les témoignages de jeunes femmes courageuses telles que Veronika Sheldagaieva et Nazanin Boniadi, qui n'est pas ici aujourd'hui, comme des signes d'espoir. Je trouve aussi de l'inspiration chez les prisonniers politiques qui risquent leur vie, comme je l'ai déjà dit.

On peut prendre la Russie comme étude de cas parce qu'elle mène à la fois une répression massive à l'intérieur de ses frontières et une guerre d'agression contre un État étranger, à savoir l'Ukraine.

Aujourd'hui, nous avons accès à des mécanismes dont nous ne disposions pas auparavant. Permettez-moi de les présenter brièvement.

Premièrement, grâce aux efforts déployés par un groupe de travail de haut niveau, le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine a enfin été institué en juin, en vertu d'une entente

entre le Conseil de l'Europe et l'Ukraine. Maintenant qu'il a été institué, il faut prendre des mesures efficaces pour le mettre en place et le rendre opérationnel. Le Canada peut participer à ce projet. Il faut nommer des procureurs spéciaux et des juges. Il faut aussi recruter des États de l'hémisphère Sud pour que le Tribunal ne soit pas considéré comme eurocentrique.

Ce tribunal est essentiel pour tenir Poutine et les dirigeants militaires et politiques responsables du crime d'agression. Malheureusement, les violations massives des droits de la personne dont j'ai parlé sont accompagnées d'une culture d'impunité. Il faut enclencher le processus de reddition de comptes, d'où la grande importance du Tribunal spécial.

Deuxièmement, les innombrables atrocités que commet actuellement la Russie sous les ordres de Poutine constituent des crimes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Le régime de Poutine doit être tenu responsable. Nous avons des obligations en vertu de la convention à cet égard.

Troisièmement, à l'instar de Mme Sheldagaieva, je peux parler des enfants ukrainiens. On assiste à la déportation et à l'endoctrinement des enfants ukrainiens. La CPI a délivré des mandats d'arrêt pour ces crimes, mais il faut intensifier les efforts de défense en la matière.

Quatrièmement, il y a les mécanismes relatifs aux violences sexuelles subies par les femmes.

Cinquièmement, il y a la convention portant sur la torture et les autres formes de traitements inhumains et dégradants.

Sixièmement, il y a les recours visant les crimes de violence de masse. On parle de missiles et de drones. À l'heure actuelle, il n'y a plus d'ONG en Russie parce qu'elles ont été réprimées. Nous pouvons créer une masse critique de défense pour répondre aux violations de masse. Les parlementaires sont particulièrement bien placés pour s'adresser directement à ceux qui violent les droits de la personne. Andreï Sakharov parlait de mobiliser la honte à l'égard de ceux qui violent les droits de la personne. Les parlementaires peuvent utiliser les recours à leur disposition, comme les débats exploratoires et les déclarations de députés. Ils ont également accès à des mécanismes internationaux: j'ai déjà mentionné l'Action mondiale des parlementaires et l'Union interparlementaire. Il y a aussi les procédures spéciales de l'ONU et le tribunal spécial international.

• (1215)

En d'autres termes, nous avons une panoplie de recours à notre disposition. Nous devons simplement les invoquer, les utiliser et créer une masse critique pour la défense des droits. Je sais que les parlementaires et les membres du Comité sont à l'avant-plan à cet égard.

[Français]

Le président: Monsieur Brunelle-Duceppe, la parole est à vous.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Cotler, il est parfois difficile de trouver l'équilibre entre la pression publique et la diplomatie discrète. En tant que parlementaires, ce n'est pas toujours facile de trouver cet équilibre quand vient le temps de défendre les gens qui sont emprisonnés injustement. Il faut toujours se rappeler l'objectif principal, qui est que la personne dont on porte le dossier soit libérée.

Je ne sais pas comment vous pouvez nous aider: de quelle façon les parlementaires peuvent-ils trouver cet équilibre entre la pression publique et médiatique ainsi qu'une diplomatie plus discrète, lorsque vient le temps de se battre pour quelqu'un qui est injustement emprisonné?

L'hon. Irwin Cotler: Il s'agit d'une combinaison. La question n'est pas de choisir entre une initiative publique ou privée. Il s'agit plutôt de trouver le meilleur moment et les meilleurs moyens. À mon avis, ça commence par la diplomatie privée, mais, si ça ne fonctionne pas, on doit s'en remettre à la pression publique. Selon moi, il faut toujours trouver l'équilibre entre les deux; c'est de cette façon qu'on peut réussir. Selon mon expérience, à la fin, il est presque toujours nécessaire de s'engager publiquement pour réussir à libérer les prisonniers politiques.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Majumdar, vous avez la parole.

Shuvaloy Majumdar: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Cotler, comme vous l'avez dit plus tôt, Pékin, le Kremlin et Téhéran ont participé à une sorte de répression transnationale enhardie par la technologie qui, à mon avis, mérite qu'on s'y attarde un peu, si vous en avez le temps.

Vous en avez fait l'expérience dans votre propre vie, et votre situation a été largement rapportée ici. Vous avez été un défenseur des droits de la personne dans l'un de ces régimes étrangers. Votre famille a dû faire de grands ajustements à l'époque.

C'est aussi ce qu'a dû endurer la cheffe adjointe du Parti conservateur, Melissa Lantsman. J'ai évoqué deux politiciens, mais il y a des communautés partout au pays et dans le monde qui sont soumises à la répression transnationale.

Premièrement, dans quelle mesure s'agit-il d'une question fondamentale à laquelle le Comité pourrait réfléchir à l'avenir, en ce qui concerne la façon dont les sociétés libres travaillent ensemble pour éviter ce type d'ingérence étrangère? Deuxièmement, quelles sont, selon vous, les principales questions dont nous devrions nous préoccuper dans le cadre de notre examen des questions relatives à la répression transnationale?

● (1220)

L'hon. Irwin Cotler: En examinant ce que je qualifierais de moment d'inflexion et les trois principaux acteurs de l'axe de l'autoritarisme — la Russie, la Chine et l'Iran —, on constate qu'ils sont tous engagés dans une répression intérieure et transnationale massive et qu'ils s'adonnent en fait à des assassinats.

À ce sujet, le directeur du SCRS, Dan Rogers, a signalé il y a à peine deux semaines que les questionnements du Canada en la matière en ont fait une cible pour l'Iran, non seulement pour la répression transnationale, mais aussi pour l'assassinat. C'est notre propre chef du SCRS qui le dit. Nous en faisons aussi état. L'an dernier, j'ai parlé des cellules dormantes du CGRI au Canada qui sont actives et qui utilisent des gangs criminels nationaux comme mandataires pour mener à bien leurs complots insidieux.

La question de la répression transnationale et des assassinats serait un sujet d'étude approprié pour le Comité; nous devrions prendre les initiatives nécessaires pour lutter contre cette répression. Si vous vous souvenez bien, la commission Hogue a été créée

pour aborder la question de l'ingérence électorale étrangère, mais elle ne représente qu'une pièce du casse-tête. Ironiquement, lorsque le Comité a été mis sur pied et qu'un jeune avocat, Noah Lew, a témoigné au nom du Centre Raoul Wallenberg devant lui, on avait fait mention de la répression transnationale par la Russie, la Chine et même l'Inde, mais il n'avait pas été question de l'Iran dans le cadre initial. C'est peut-être le pays le plus insidieux à cet égard.

Ce qu'il faut comprendre, c'est l'association entre la répression massive à l'échelle nationale... Au moment où nous nous réunissons, nous assistons à une répression massive sans précédent en Iran, avec un nombre sans précédent d'exécutions. Je n'ai rien vu de tel pendant toutes les années où j'ai travaillé dans ce domaine, et les données empiriques le démontrent également. Nous assistons à une répression intérieure massive, à une agression externe sans précédent, à une répression transnationale et à des assassinats, et ceux qui résistent — les prisonniers politiques —, qu'ils soient en Iran, en Russie ou en Chine, doivent être encore plus braves et courageux.

Dans chacun de ces cas — et je terminerai là-dessus —, il y a ce que j'appellerais les sept menaces. En Iran, il y a la menace nucléaire, la menace de missiles balistiques, la menace hégémonique — c'est l'État qui soutient le plus le terrorisme —, la menace génocidaire et la menace contre la cybersécurité. Bien sûr, comme je l'ai dit plus tôt, il y a la répression massive des prisonniers politiques. C'est une masse critique de répression. À titre d'exemple, notons la Chine et le ciblage des Ouïghours. Ce sont là des atrocités de masse qui constituent un génocide et entraînent le démantèlement de la démocratie. Il y en a d'autres.

Dans chacun de ces cas, il y a sept menaces, une masse critique de menaces, qui justifient une masse critique en matière de défense des droits en notre nom, inspirée par les prisonniers politiques de chacun de ces pays. Cependant, comme je l'ai dit précédemment, la répression transnationale et les assassinats représentent maintenant des menaces majeures pour l'ordre international fondé sur des règles.

● (1225)

C'est une association des deux. C'est l'axe de l'autoritarisme ou l'axe du mal et c'est ce qu'a montré le SCRS. Le Canada est maintenant une cible de choix. En plus de ce que j'appellerais la masse critique de menaces — la désinformation, la désinformation et le ciblage —, il y a aussi une masse critique de cibles.

Je dis cela parce que ce sont des leaders des communautés de la diaspora d'ici qui sont ciblés. Les cibles peuvent être les membres de la diaspora iranienne, les journalistes ou les défenseurs des droits de la personne. C'est une masse critique de menaces et une masse critique de cibles. Nous avons besoin d'une masse critique de défenseurs des droits de la personne en guise de réponse.

Shuvaloy Majumdar: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Madame Vandenberg, vous avez la parole.

Shuvaloy Majumdar: Excusez-moi, monsieur le président. Je crois qu'il me reste du temps.

Est-ce que je peux céder le reste de mon temps de parole à Mme Kronis?

Le président: D'accord.

Madame Kronis, vous avez la parole.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Merci beaucoup de me donner l'occasion de prendre la parole ce matin.

Monsieur Cotler, vous avez été l'un des géants de mon enfance. Avec d'autres personnes et avec une communauté, vous avez accompli des choses incroyables et, dans bien des cas, j'ai eu le privilège de me trouver dans la même salle que vous, de porter des sacs, de prendre des notes ou d'avoir un petit rôle à jouer.

Ce qui était incroyable pour moi, c'est de vous avoir vu accomplir des choses en groupe. Vous vous êtes battus pour les juifs soviétiques, pour les juifs syriens et pour les juifs éthiopiens, et vous avez atteint vos objectifs. En grandissant, j'ai appris de vous et de vos compatriotes que nous pouvions créer des organisations, nous battre pour des causes, atteindre les objectifs que nous avions établis, démanteler les organisations et passer à autre chose.

Lorsque je suis devenue adulte, j'ai pris part à certains combats, comme celui pour l'égalité d'accès au mariage au pays. Nous avons eu le privilège de pouvoir faire comme vous: mettre sur pied des organisations, nous battre, atteindre nos objectifs puis démanteler ces organisations.

Étant donné le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui, cela semble de plus en plus difficile à faire, de plus en plus loin. J'ai l'impression que nous créons des organisations et qu'au lieu d'atteindre nos objectifs, nous cherchons à obtenir justice pour les torts qui sont causés. Nous entretenons des relations internationales de plus en plus axées sur les éléments juridiques, et il y a des gens qui sont pris en otage partout dans le monde ou qui ne sont pas en mesure de vivre leur vie, d'avoir une enfance, de grandir et de faire ce que nous avons pu faire.

Avez-vous l'impression que le monde a changé, dans une certaine mesure? Selon vous, qu'est-ce qui a changé? Pouvons-nous espérer revenir à l'ancienne façon de faire? Il y a longtemps que j'ai eu le privilège de démanteler une organisation parce qu'elle avait atteint ses objectifs.

L'hon. Irwin Cotler: Je vous remercie pour votre question.

Je tiens à dire que votre présence ici aujourd'hui me rappelle ma relation étroite avec votre père; c'est un souvenir que je chéris. Nous étions aux deux extrémités de l'échiquier politique — un libéral et un conservateur —, mais nous avons travaillé ensemble pour une cause commune. C'est pourquoi je crois aux droits de la personne et à la quête de justice. Nous devons travailler ensemble pour atteindre un objectif commun.

Ma famille est ici, comme vous l'avez mentionné. Ma femme a toujours été dans les tranchées avec moi... même si nous n'avons pas toujours été du même côté, je dois l'admettre. Pour le bien commun et le bien public, nous travaillons ensemble à une cause commune. Lors des dernières élections fédérales, nous avions une affiche libérale et une affiche conservatrice à l'extérieur de notre maison parce que nous appuyions deux candidats distincts, mais c'étaient deux excellents candidats. C'est ce que peut faire le bien public pour nous réunir dans un but commun.

Je suis heureux que ma fille soit ici alors que je vous vois et que je me souviens de votre père. Je suis aussi ravi que ma fille ait déci-

dé de défendre la cause des droits de la personne et qu'elle soit PDG du Centre Raoul Wallenberg.

Tout cela me ramène aux premières leçons. C'est mon défunt père qui m'a appris, avant que je comprenne la portée du message que je vais vous transmettre, que la quête de justice était égale à tous les autres commandements réunis. Il a dit que cela devait être la mission de ma vie et mon héritage. Lorsqu'elle entendait mon père, ma mère me disait que si l'on veut obtenir justice, il faut ressentir l'injustice comme si elle était faite à notre égard. Il faut s'imprégner de notre communauté, ressentir et combattre l'injustice. Sinon, la quête de la justice demeure une abstraction.

Nous devons être sur le terrain et chercher à obtenir justice en luttant contre l'injustice. C'est ce qui doit être notre cause commune.

Il est facile d'être cyniques parfois, lorsque nous sommes témoins des crimes d'indifférence et des complots du silence qui nous entourent, mais il est de notre responsabilité d'abattre les murs de l'indifférence, de défaire les complots du silence et de voir comment les prisonniers politiques sont les porteurs de flamme et les étoiles de la lutte pour les droits de la personne à notre époque... et de nous en inspirer.

Comme on le dit toujours, il vaut mieux allumer une bougie que pester contre l'obscurité. Nous devons tous nous efforcer de défendre les droits de la personne. C'est ce que le Comité a toujours fait, et c'est ce que font les prisonniers politiques, qui sont les vrais champions des droits de la personne et qui nous inspirent.

• (1230)

Tamara Kronis: Si mon père était encore ici, je sais qu'il me dirait de remercier votre femme pour lui avoir redonné espoir.

J'ai une question pour Mme Sheldagaieva, très rapidement.

Madame Sheldagaieva, si la guerre prenait fin, que souhaiteriez-vous faire de votre vie?

Veronika Sheldagaieva: C'est une question philosophique qui m'empêche parfois de dormir.

Je m'intéresse beaucoup à l'intersection entre le développement de la société et l'éducation. D'après mon expérience de vie en temps de guerre et maintenant dans une école internationale qui se concentre sur la consolidation de la paix, je constate qu'il n'est pas seulement question de connaissances, mais aussi de la façon dont nous construisons la société et de ce que nous attendons d'elle.

Ce que j'aimerais, c'est créer des espaces pour permettre aux gens de comprendre qui ils sont et quel est leur rôle dans la société, et qu'ils apprennent à défendre leurs droits.

De plus, il y a beaucoup de potentiel en Ukraine, et je veux y travailler. Lorsque j'étais en Lettonie, j'ai compris que l'Union européenne était importante et qu'elle faisait de bonnes choses, mais que le seul endroit où je voyais mon avenir, c'était en Ukraine. Je veux bâtir notre société et l'améliorer.

Le président: Merci, madame Sheldagaieva.

Madame Vandenbeld, c'est à vous que revient la dernière question. Allez-y.

Anita Vandenberg: Merci.

J'aimerais poser une autre question à Mme Sheldagieva.

Je crois fermement que nous pouvons tout faire si nous le voulons vraiment. J'aimerais vous poser une dernière question.

Vous avez parlé du désespoir qui régnait au sein des territoires occupés. Vous avez aussi évoqué le silence. Pourriez-vous nous dire pourquoi il est si important que l'accord de paix permette de préserver l'intégrité territoriale de l'Ukraine afin que les gens qui se trouvent sur les territoires occupés puissent espérer faire encore partie de l'Ukraine?

• (1235)

Veronika Sheldagieva: C'est parce que lorsque les gens sont témoins d'injustices, ils espèrent une réaction naturelle du reste du monde, qui validera ces injustices. De nombreuses personnes ont comme moi perdu espoir et ne croient plus qu'il puisse y avoir du bon; et je ne parle pas seulement sur le plan politique, mais aussi de façon générale.

Je sais que c'est un concept philosophique qui peut être très vague, mais dans ce cas-ci, c'est un concept très précis. La paix signifie avoir la possibilité de s'exprimer et de choisir ce que l'on est,

et non de voir d'autres personnes décider en son nom à qui le territoire appartient. Il faut que les décisions reflètent le sentiment des gens.

Merci.

Le président: Merci, madame Vandenberg.

Au nom du Sous-comité et de tous ses membres, du personnel et des interprètes, nous voulons remercier nos témoins pour leur excellent travail en matière de défense des droits de la personne.

Vos efforts sont reconnus par moi-même, ma famille, tous les députés et aussi par les gens de partout dans le monde. Vous allez marquer l'histoire. Nous vous remercions du fond du cœur. Je vous souhaite une longue vie et la santé, afin que vous puissiez continuer de faire le plus beau travail au monde.

Les membres du Sous-comité souhaitent-ils lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: Merci.

La séance est levée.

Allocution de Nazanin Boniadi — Sous-comité des droits internationaux de la personne – Canada, 1^{er} décembre 2025 :

Monsieur le président et Mesdames et Messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui. Je suis honorée d'être reconnue aux côtés d'autres défenseurs des droits de la personne et je vous remercie de faire preuve de leadership en braquant les projecteurs sur cet enjeu parce qu'il y a urgence d'agir.

Je suis née en Iran peu de temps après la révolution de 1979. J'ai grandi en observant les effets de la répression sur ma propre famille, et j'ai passé près de vingt ans à braquer les projecteurs sur les abus, à défendre les prisonniers politiques et à travailler aux côtés d'organisations de la société civile iranienne (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays) pour faire progresser la dignité humaine. Aujourd'hui, l'Iran est confronté à l'une des plus graves crises des droits de la personne au monde.

Plus de 1 600 personnes ont été exécutées en 2025 seulement, un rythme sans précédent qui fait de la République islamique le pays où il y a le plus d'exécutions par habitant. Des manifestants, des minorités ethniques et religieuses et des personnes qui ont subi des procès accélérés devant des tribunaux opaques sont tués après avoir fait des aveux sous la contrainte, avoir été torturés et s'être vu refuser l'application régulière de la loi. Ce n'est pas de la justice; c'est du terrorisme d'État et un simulacre de justice.

Les femmes et les filles demeurent les principales cibles de ce mécanisme de contrôle. Les lois sur le port obligatoire du voile s'accompagnent d'amendes

croissantes, de saisie d'avoirs, d'interdictions de voyager, de fermetures d'entreprises et de peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à dix ans. Même si l'économie s'effondre, l'État consacre des centaines de millions de dollars à l'application des lois relatives au hijab en priorisant le contrôle sur le corps des femmes plutôt que la nécessité de nourrir ses citoyens ou de les garder en sécurité. Cette répression est profondément enracinée. Un des premiers gestes du régime a été de démanteler la Loi sur la protection de la famille, ce qui a aboli le droit des femmes à des décisions équitables en matière de divorce et de garde d'enfants, fait passer l'âge du mariage pour les filles de 18 à 9 ans, et renvoyé le droit de la famille aux tribunaux religieux.

Aujourd'hui, les femmes iraniennes ont moins de droits que leurs grands-mères en avaient, mais ces mêmes femmes sont devenues la plus grande menace qui pèse sur le régime. Elles continuent de défier en masse le port obligatoire du hijab, non pas parce que le régime a procédé à une réforme, mais parce qu'il est impossible de les arrêter.

Les femmes qui ont payé un prix insupportable sont l'exemple même de leur courage. Fatemeh Sepehri, une militante politique de premier plan, a reçu des peines cumulatives de plus de trente ans d'emprisonnement (en grande partie pour avoir « insulté » le régime ou pour avoir fait de « la propagande contre le régime ») après avoir réclamé la démission du leader suprême. Elle est détenue depuis 2022, notamment en isolement cellulaire, et on lui refuse des soins médicaux adéquats même si elle souffre de graves problèmes cardiaques. Zeinab Jalalian, une militante pour les droits des femmes kurdes, est emprisonnée depuis dix-sept ans. Arrêtée en 2008, elle a subi un procès qui n'a duré que quelques minutes et au cours duquel elle n'avait pas d'avocat, puis a été condamnée à mort pour « inimité envers Dieu ». Elle a ensuite été condamnée à la prison à vie et a subi de multiples transferts, on lui a refusé

d'obtenir des soins de santé et elle a été en isolement pendant des périodes prolongées. Fariba Kamalabadi, une défenseure des droits de la personne de la communauté bahá'íe et mère de trois enfants, a passé une décennie en prison à compter de 2008, puis a été arrêtée de nouveau en 2022 et condamnée à dix ans d'emprisonnement de plus en 2023, ce qui illustre la persécution systématique de la communauté bahá'íe. La lauréate du prix Nobel Narges Mohammadi, qui a été séparée de ses enfants pendant plus de onze ans et emprisonnée pendant plus d'une décennie, a récemment demandé un passeport simplement pour les voir. La réponse du régime a été une interdiction permanente de voyager.

Les mères ont toujours été au cœur de la lutte iranienne pour la justice. L'aînée Gohar Eshghi (connue de beaucoup de gens comme « la mère de l'Iran ») a cherché à obtenir des explications au sujet de l'assassinat de son fils, malgré de l'intimidation incessante. Et elle est loin d'être seule. Partout au pays, les mères de manifestants tués continuent de réclamer la vérité malgré les menaces, la surveillance et l'incarcération.

Leur persévérance nous rappelle que le courage ne s'atténue pas avec l'âge. Il devient un héritage moral.

La répression n'épargne pas non plus la jeunesse iranienne. L'étudiante militante Bitá Shafiei a été arrêtée le 13 novembre, détenue en isolement cellulaire, et n'a pas pu avoir accès à sa famille. Sa mère, Maryam Abbasi Nikoo, a été détenue elle aussi. Leur sort demeure incertain. Ces femmes ne sont pas uniquement victimes d'un système injuste, elles en sont le miroir moral. Leur courage expose la vérité : lorsque le droit devient une arme, la résistance est la seule voie vers la justice.

Nous ne devons pas oublier les hommes iraniens courageux. Le rappeur dissident Toomaj Salehi, torturé et emprisonné pendant deux ans, continue de dire la vérité malgré les immenses risques personnels auxquels il s'expose. Omid Sarlak, un jeune militant dans la vingtaine, a récemment été abattu après avoir publié une vidéo dans laquelle il brûlait une photo du leader suprême.

C'est simple, la censure, la torture et les confessions forcées ne visent qu'une chose : anéantir la volonté du peuple. Or, quarante-six ans de répression ne sont pas parvenus à anéantir la volonté des Iraniens. En fait, ils l'ont fortifiée.

Tout cela se déroule dans le contexte de crises environnementales, économiques et politiques convergentes. L'Iran est aux prises avec ses pires sécheresses en plus de soixante ans. Des villes entières sont sur le point d'atteindre les seuils de pénurie d'eau. Des incendies récents ont englouti des sites naturels inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui accélère l'érosion du patrimoine écologique de l'Iran. La pollution atmosphérique de Téhéran a atteint des niveaux potentiellement mortels, ce qui a mené à la fermeture d'écoles et à des mises en garde par les hôpitaux. Les organismes de surveillance de la qualité de l'air considèrent maintenant la capitale comme l'une des villes les plus polluées au monde. Comme le militant Sepideh Qolijan l'a récemment écrit : « Nous ne pouvons plus respirer. Nous n'avons plus d'air, plus d'eau, plus de vie. »

Même le président de la République islamique a affirmé que déplacer la capitale de Téhéran est devenu « inévitable » parce que transférer de l'eau du golfe Persique serait très coûteux — un aveu de décennies de mauvaise gestion et de corruption.

Alors que les Iraniens ordinaires sont assujettis à des restrictions suffocantes en ligne, de récentes révélations sur X ont exposé des millions de comptes avec « cartes SIM blanches », des lignes cellulaires sans restrictions utilisées par les dirigeants, les personnalités médiatiques de l'État et les personnes ayant des relations politiques. Ces comptes contournent entièrement la censure pour salir les dissidents et façonner les récits, tandis que les citoyens ordinaires risquent d'être arrêtés simplement pour avoir publié ou partagé de l'information. Cette politique de deux poids deux mesures reproduit une stratégie plus vaste : le régime demeure au pouvoir en suscitant des divisions (au sein de l'Iran, au sein de sa diaspora et dans l'ensemble du monde démocratique). Sa cyberarmée cible des opposants, de sorte qu'aucune voix ne devienne assez forte pour remettre en question le statu quo. Ses partenariats avec des régimes autoritaires visent à fragmenter les alliances démocratiques. Et sa propagande exploite nos libertés pour manipuler le discours politique au-delà de ses frontières.

Les indices mondiaux indépendants dressent un portrait uniforme. L'Iran se situe au 176^e rang, sur 180 pays, du Classement mondial de la liberté de la presse 2025, et demeure parmi les pays qui emprisonnent le plus grand nombre de journalistes. Sur 148 pays, l'Iran se classe au 145^e rang du Rapport mondial sur les disparités entre les sexes 2025 du Forum économique mondial. L'économie du pays figure parmi les économies les plus corrompues et les moins transparentes, et présente toujours l'un des taux d'exode des cerveaux les plus élevés.

Malgré tout cela, le courage de la société civile iranienne n'a jamais été aussi grand. Depuis septembre 2022, une nouvelle génération s'est soulevée en faisant preuve d'une extraordinaire clarté morale. Votre solidarité est importante pour eux. Le leadership du Canada en ce qui concerne la résolution annuelle de l'ONU sur l'Iran, votre soutien pour la mission d'enquête des Nations Unies et le

Rapporteur spécial, de même que votre politique étrangère féministe (qui contribue à faire progresser la reconnaissance de l'apartheid sexuel comme un crime en vertu du droit international), ont tous fait une réelle différence.

Le fait que vous avez récemment désigné le Corps des gardiens de la révolution islamique comme une entité terroriste est une étape cruciale, et l'expulsion d'agents du régime contribue à protéger les dissidents à l'intérieur de vos frontières. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette question et je vous encourage à aller plus loin.

Utilisez la compétence universelle pour poursuivre les auteurs d'atrocités criminelles. Créez un parcours d'immigration précis pour mettre en sécurité au moins 200 Iraniens à risque chaque année, tout en vous assurant que leurs oppresseurs n'entrent pas au Canada pour les harceler ou les faire taire.

La reconnaissance que vous me témoignez aujourd'hui n'est pas seulement un honneur. C'est un message adressé à tous ceux qui luttent pour la liberté en Iran : journalistes, étudiants, travailleurs, artistes, environnementalistes, prisonniers d'opinion, survivants des brutalités du régime, familles de ceux qui ont été assassinés. Vous leur dites que vous voyez leur bravoure, que leur dignité est importante et qu'ils ne sont pas seuls.

Je m'engage, tout comme d'innombrables militants iraniens dans le monde, à continuer de documenter les abus, à faire entendre les voix des personnes à l'intérieur du pays, et à travailler en vue de la mise en place de mécanismes de reddition de comptes permettant de protéger les personnes vulnérables et d'empêcher de futurs crimes. Le peuple iranien a fait preuve d'une résilience extraordinaire face à une répression extraordinaire. Je prends la parole ici aujourd'hui parce que je crois, tout comme eux, qu'un avenir marqué par la

liberté, l'égalité et les droits de la personne est non seulement possible, mais inévitable.

Cette reconnaissance leur revient.

Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>